

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le lundi 01 juillet 2024,

Élections législatives 2024 : modalités de dépôt des candidatures pour le 2ème tour de scrutin

À l'occasion du 2ème tour des élections législatives, le 07 juillet 2024, une déclaration de candidature est obligatoire pour tout candidat.

Où s'effectue le dépôt des candidatures ?

Le dépôt des candidatures s'effectue à la préfecture du Cher, entrée place Marcel Plaisant, quelle que soit la circonscription.

Quels sont les dates et horaires du dépôt des candidatures ?

Le dépôt des candidatures s'effectue **du lundi 1er juillet entre 10h30 et 12h puis entre 13h45 et 15h45 et le mardi 2 juillet entre 8h30 et 12h puis entre 13h45 et 17h45, horaires impératifs.**

Les réceptions auront lieu uniquement sur rendez-vous réservé depuis le site internet des services de l'État : www.cher.gouv.fr/RDV

Attention : Aucune candidature ne sera acceptée en dehors des horaires mentionnés ci-dessus. Aucun autre mode de déclaration de candidature n'est autorisé (voie postale, télécopie, messagerie électronique...). Seuls les documents originaux sont acceptés.

Les formulaires sont accessibles en ligne sur le site internet de la préfecture.

L'ensemble des informations est disponible sur le site internet des services de l'État :
www.cher.gouv.fr/Elections

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État et de la
communication interministérielle

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX